

# Sainte-Anastasie sur Issole



Cérémonie des Voeux du 5 janvier 2020

## BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2020  
N° 342

### LE MOT DU MAIRE

#### Citoyens ou sujets ?

Dans un climat savamment orchestré, vous chercherez en vain dans les médias officiels, quelque mauvaise nouvelle.

La formule moyenâgeuse « braves gens dormez en paix » vit encore de très beaux jours :

- Pour notre commune comme pour d'autres, le transfert de compétence eau et assainissement se fera dans les pires des conditions inimaginables, tant pour les collectivités que pour les usagers, car en dépit des avancées présidentielles issues du Grand Débat National, nous avons dû courber l'échine et déclarer que nous étions « heureux d'être heureux de tant de bonté »

- Et puis selon une vieille tradition républicaine, d'autres lois passent en un clin d'œil à l'improviste à l'Assemblée Nationale dans la plus grande indifférence. Il s'agit là pourtant d'un texte modifiant le droit de propriété issu de la révolution de 1789. Cette loi votée par la majorité gouvernementale modifiera dans le temps profondément le droit territorial sans probablement entrainer la baisse des prix du foncier comme cela est annoncé. Vous pouvez consulter utilement ce texte sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

- Enfin, cerise sur le gâteau, le limogeage du Sous-Préfet de Brignoles pris par une simple lettre de cachet du Ministre de l'Intérieur, ceci en dépit du soutien unanime des Maires de notre territoire appuyé pourtant avec un certain mais vain courage par notre Députée Madame Valérie GOMEZ-BASSAC.

Espérons tout de même que notre dernier recours adressé cette fois à Monsieur le Président de la République aura quelques effets dont celui espéré de voir abroger cette décision inique et humiliante pour un Sous-Préfet ayant toujours fait preuve d'une grande compétence, d'un dévouement exemplaire et d'une humanité reconnue de tous. Il semblerait que cette révolte des élus aurait fort irrité le pouvoir, local et central.

Et puis si je voulais être plus sérieux encore, je m'adresserais à Monsieur André CARAVA pour lui dire combien il devrait s'estimer heureux de ne pas avoir été ni embastillé ni envoyé aux galères...

C'est dans cette belle ambiance "franchement républicaine" que nous abordons tous ensemble cette année 2020, espérant qu'elle nous apporte encore de nouvelles et célestes prodigalités.

Jean-Pierre MORIN

#### La Plume de la Haute Administration...

"J'ai commencé à apprendre que tout problème, grave ou futile, peut être liquidé par l'application d'une méthode toujours identique qui consiste à opposer deux vues traditionnelles de la question à introduire, la première par des justifications de sens commun, puis à les détruire au moyen de la seconde afin de les renvoyer dos à dos grâce à une troisième qui révèle le caractère également partiel des deux premières ramené à des artifices de vocabulaire... c'est l'art du calembour."

Levi-Strauss (tristes tropiques 1955)



E-mail : [s.anastasio@wanadoo.fr](mailto:s.anastasio@wanadoo.fr) site : [www.ste-anastasio.fr](http://www.ste-anastasio.fr)

## INFORMATIONS PRATIQUES

### INFORMATIONS LOCALES

#### MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le  
**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8H à 12H**  
**et le Mercredi de 13H30 à 16H30**

Tel : 04.94.69.64.40

#### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture (à partir du 1er février 2020)

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi  
de 8H30 à 12H

Samedi de 9H à 12H00

Tél : 04.94.72.27.40

#### DECHETTERIE DU SIVED

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H à  
12H et de 14H à 17H, le Samedi de 9H à 13H

Fermeture le Dimanche Tél : 06.07.31.02.27

Accès aux déchetteries de Brignoles, Tourves,

Le Val et La Roquebrussanne

#### RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des "monstres"

Le 1er mardi de chaque mois

(se faire inscrire en Mairie au préalable)

### ASSOCIATIONS

#### ASSOCIATION SOLIDARITE DU VAL D'ISSOLE

##### EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Place de la Poste Forcalqueiret

Ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi de 10h à  
12h

Vendredi après-midi de 14h à 16h

##### DRESSING SOLIDAIRE Ouvert à tous

13 av. de la Libération Forcalqueiret

Ouvert mardi et samedi de 10h à 12h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h30

GAZDA Jean 0649663403 / CLERC 0613976425

##### LES VAROIS VERS LES AUTRES

Association caritative et humanitaire

Tél : 06.68.16.23.67

##### ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Aide à domicile, retraités, malades, handicapés

(aide-ménagère) Tél : 04.94.92.27.08

Permanence en Mairie le 1er jeudi de chaque  
mois de 10H30 à 11H30

### DIVERS

#### ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats : Antenne  
de Justice, Maison des Services Publics, 2 rue de  
l'Hôpital à Brignoles, 2 fois par mois de 9h à 12h

Pour tous renseignements ou rendez-vous

Tél au 04.98.05.93.81

#### C.I.C.A.S.

Retraite complémentaire des salariés

Tél : 0820.200.189 Permanence : Brignoles

Cité Administrative, Rue des Déportés

Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

Le CENTRE d'INFORMATION et de  
RECRUTEMENT des FORCES ARMEES (CIRFA)

Vous propose des permanences suivantes :

A Brignoles : Mission Locale

TERRE : 1er mercredi du mois toute la journée  
et les autres mercredis de 13h30 à 15h30

MARINE : le 1er et 3ème mercredi de 13h30 à  
15h30

AIR : le 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

Renseignements CIRFA au 04.22.43.90.10

ou la Mission Locale 04.94.59.03.40

### NUMEROS UTILES



#### MAIRIE

- Accueil : 04.94.69.64.40

- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

- Service cantine : 04.94.69.64.40

Fax : 04.94.69.64.41

POLICE MUNICIPALE : **06.08.80.45.82**

Mail : pm@ste-anastasie.fr

- M. DUCHEMIN 3ème Adjoint (Urbanisme) :  
04.94.69.64.45

- Mme BERTHET 1ère Adjointe (Action Sociale) :

Tel : 04.94.69.64.48 (secrétariat)

reçoit les mardis, jeudis et vendredis de 9h à  
11h30 et les mercredis sur RDV

#### GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le **17** uniquement pour les urgences

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y  
compris les simples contacts ou demandes de  
renseignements

URGENCES Pompiers : **18** Samu : **15**

#### FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL" à

Rocbaron : **04.94.86.40.24**

#### PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :  
32 37

#### DÉPANNAGE

E.D.F. : 0972 67 50 83

Téléphone : 10 15 (\*)

Eau et Assainissement : 0810 757 757

(\*) en cas de dérangement de votre ligne vous  
pouvez venir en Mairie où un téléphone sera mis  
à votre disposition pour contacter France Télécom

#### ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec

l'assistante sociale : 04.83.95.42.30

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du 19 décembre 2020

### N°2019-43 : Demande de subvention de l'Etat (D.E.T.R.) pour la rénovation intérieure et extérieure de l'église

Monsieur le Maire fait connaître qu'il serait opportun d'envisager en 2020 la rénovation intérieure et extérieure de l'Eglise.

Il précise que l'estimation hors taxes de l'opération est la suivante :

-Rénovation de l'église :	
Réhabilitation extérieure	132 000 € H.T.
Travaux de rénovation intérieure	178 000 € H.T.
Total :	310 000 € H.T.

Monsieur le Maire sollicite auprès de l'Etat l'inscription de cette opération son financement par une subvention la plus élevée possible (25%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'inscription au programme 2020 de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

### N°2019-44 : SYMIELECVAR - reprise des compétences optionnelles 1, 2, 3 et 4 par la commune des SALLES SUR VERDON

Le Maire expose :

Vu la délibération du 26 octobre 2018 de la Commune des SALLES SUR VERDON annulant la délibération n°52/2006 actant le transfert partiel de compétences au SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du 23 janvier 2019 du SYMIELECVAR approuvant la reprise des compétences optionnelles 1, 2, 3, 4 du SYMIELECVAR par la commune des SALLES SUR VERDON ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'approuver la reprise des compétences 1, 2, 3, 4 du SYMIELECVAR par la Commune des SALLES SUR VERDON ;

-d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

### N°2019-45 : SYMIELECVAR - reprise de la compétence n°1 par la commune de SOLLIES-PONT

Le Maire expose :

Vu la délibération du 28 février 2019 de la Commune de SOLLIES-PONT actant la reprise à son compte de la compétence optionnelle n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du 27 septembre 2019 du SYMIELECVAR approuvant ce retrait ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

-D'approuver la reprise de la compétence optionnelle n°1 par la Commune de SOLLIES-PONT ;

-d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

### N°2019-46 : Transfert de compétences optionnelles pour la commune du RAYOL-CANADEL au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose :

Par délibérations en date du 22/03/2019 et du 12/04/2019 la Commune du RAYOL-CANADEL a adopté le transfert des compétences optionnelles n°1 « Equipement de réseau d'éclairage public » et n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 27 septembre 2019 pour acter ce transfert.

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'approuver le transfert des compétences optionnelles n°1 et 8 pour la Commune du RAYOL-CANADEL au profit du SYMIELECVAR ;

-d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

### N°2019-47 : Transfert de compétence optionnelle de la commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose,

Vu la délibération du 09/07/2019 de la Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS actant le transfert de la compétence optionnelle n°6 « Organisation de la distribution publique de gaz » au profit du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 27/09/2019 actant ce transfert de compétence de la commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'approuver le transfert de compétence optionnelle n°6 de la Commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS ;

-d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

### N°2019-48 : Compte rendu annuel de la gestion de l'eau et de l'assainissement

#### Examen du bilan du délégataire (SEERC-Eaux de Provence) Année 2018

Le contrôle de la Commune sur le délégataire est indispensable. Des obligations de transparence sont prévues comme l'obligation de reddition des comptes. Le délégataire est obligé de produire à la commune un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations correspondant à l'exécution de la délégation (loi du 8 février 1995).

En application de ce texte, le Maire présente le rapport d'activité et le compte-rendu financier (Compte Annuel de Résultat d'Exploitation) des services de l'eau et de l'assainissement de la société fermière « Eaux de Provence » correspondant à l'exercice 2018. Adopté à l'unanimité.

**N°2019-49 : Délibération relative à l'établissement d'une convention entre la Commune et la C.A.P.V. pour l'exercice des compétences eau et assainissement à compter du 1er janvier 2020**

Il est demandé au Conseil Municipal :

-D'approuver le principe posé par l'article 5 du projet de loi « Engagement et Proximité » actuellement en cours d'examen, introduisant la possibilité, pour les Communautés d'agglomération de déléguer à leurs communes-membres l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif, » et d'envisager un fonctionnement prioritairement par ce biais dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

-De dire que si le traitement budgétaire et comptable d'une telle délégation de compétence était différent de celui préconisé par l'article L.5211-56 du CGCT, la mise en œuvre d'une convention de gestion demeure envisageable ;

-et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'une ou l'autre de ces conventions ou tout acte en lien avec celles-ci.

Adopté à l'unanimité.

**N°2019-50 : Délibération relative à la création d'un budget annexe Eau et Assainissement de la Commune**

Il est proposé au Conseil Municipal :

De créer un budget annexe pour les compétences eau et assainissement exercées par la CAPV dans le cadre des conventions de gestion ;

De dire que le « budget annexe eau et assainissement » aura les caractéristiques suivantes :

Compte tenu de la nature industrielle et commerciale du service, le budget revêt le caractère de budget annexe au budget principal,

Ce budget annexe ne sera pas assujéti à la TVA

Ce budget sera soumis à l'instruction comptable M49,

Ce budget n'aura pas d'autonomie financière,

Adopté à l'unanimité.

**N°2019-51: Approbation du montant de l'attribution de compensation 2019 adopté par délibération n°2019-222 du Conseil de la C.A.P.V.**

Le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Anastasié/Issole, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

d'approuver le montant de l'attribution de compensation à verser par la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, à savoir 237 922 €, au titre de l'attribution de compensation définitive pour 2019.

**N°2019-52 : Délibération relative à un plan d'investissement dans le cadre d'une convention de délégation avec la C.A.P.V. (compétence eau et assainissement)**

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 confiant aux Communautés d'agglomération le soin d'assurer les compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire, à compter du 1er janvier 2020 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2227 et suivants et D.2224-5 et suivants, relatifs aux services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement

VU la délibération du 19 décembre 2019, du Conseil municipal, relative à l'établissement d'une convention entre la commune et l'Agglomération Provence Verte pour l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » pour 2020.

CONSIDERANT les obligations découlant de la loi NOTRe, transférant de manière obligatoire à

l'Agglomération Provence Verte, à compter du 1er janvier 2020, la gestion des compétences « eau » et « assainissement collectif » assurées jusqu'à présent par la Commune ;

CONSIDERANT le Projet de loi relatif à « L'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » et notamment son article 5 permettant la mise en œuvre d'une convention de délégation entre l'Agglomération et l'une de ses communes membres ;

CONSIDERANT l'obligation pour la Commune d'adopter un plan des investissements pour pouvoir signer une convention de délégation avec l'Agglomération ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan des investissements proposé en annexe de cette délibération. Adopté à l'unanimité.

**N°2019-53 : Subvention à l'association des Engagés Volontaires et Anciens Combattants de Sainte-Anastasié/Issole**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention à l'association des Engagés Volontaires et Anciens Combattants de Sainte-Anastasié/Issole d'un montant de 150 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal 2020 article 6574.

**N°2019-54 : Convention avec le C.D.G. du Var régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, les autorités territoriales ont l'obligation de nommer un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.), à défaut la responsabilité de l'autorité territoriale peut être engagée en cas d'accident.

Il propose de signer avec le Centre de Gestion du Var une convention afin d'assurer cette fonction et d'effectuer au minimum une journée d'intervention pour mettre en place une politique de prévention des risques professionnels au sein de la collectivité.

La présente convention est conclue pour une durée allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Toute modification à la présente convention pourra intervenir par voie d'avenant d'un commun accord.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

---

**ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
Nouvelle menace sur la fiscalité locale**

Lors de notre 102e Congrès, toutes les associations d'élus, représentantes de tous les niveaux de collectivités, ont exprimé unanimement leur vive inquiétude sur l'avenir de la fiscalité économique locale. Nous l'avons fait car, depuis quelques mois, les fédérations patronales et le gouvernement expliquent que les impôts sur la production, notamment les impôts locaux, sont la principale cause de la perte de compétitivité de notre industrie, donc du déficit commercial et de la destruction d'emplois. Cette offensive supplémentaire contre la fiscalité locale s'appuie sur les travaux d'un groupe d'études de l'Inspection générale des finances, animé par le président de la commission fiscalité du Medef. Aucun représentant des collectivités locales, ni aucun membre du CFL n'ont été associés à cette réflexion.

Source amf.info du 09/01/2020

# CULTURE



**Samedi 1er février 2020  
à 20h à la salle polyvalente  
Entrée libre**

Une drôle de balade au cœur des états amoureux

Avec des mots empruntés aux auteurs du répertoire, de la littérature ou de la chanson, dans un aller-retour de la scène à la salle, prenant le public comme témoin, confident ou partenaire de ses états d'âme, une clown se prend les pieds, en toute naïveté, dans tous les excès de la passion. Elle pleure d'amour et on en rit, croit « c'est mon tour ! » mais c'est pas l'jour, voudrait mourir toujours pour lui ! mais c'est qui, lui ?

Mademoiselle Éponyme n'est pas une simple interprète. Elle joue avec les textes. Elle joue avec le public. Elle invente des décalages, mélange les genres et se moque des « a priori » sur la littérature. Elle oublie les conventions de la tragédie, pousse le romantisme jusqu'au délire, fait exploser les situations dramatiques et expose sans retenue sa propre idiotie. Mademoiselle Éponyme est une clown. Si elle prend des libertés, c'est pour mieux dire l'importance des mots et son besoin d'amour... ou le contraire.

« [...] Un one woman show surprenant. Tour à tour drôle ou émouvante, aimée ou aimante, ce petit bout de clown sait toujours entraîner le public dans ses émotions. » « [...] Il est à mourir de rire, le clown qui se meurt d'amour. Cette drôlesse là n'a pas laissé un instant de répit aux spectateurs. Ce qui est sûr c'est qu'elle a un sacré talent. » La Provence  
« [...] La salle s'esclaffe et même plus, puisqu'il arrive que certaines personnes fondent en larmes de plaisir » La Marseillaise

Les « Arcs-en-Solistes » : piano, flûte et voix...

Les « Arcs-en-Solistes », groupe local composé par Sylvia Rouzeau (chanteuse lyrique amateur), Nathalie Félix (flûtiste amateur) et Eric Pachet (professeur de flûte, pianiste et accompagnateur professionnel vocal et instrumental) passionné de musique classique, se produit dans les églises ou salles varoises depuis trois ans.



Cathy SABATIER  
Adjointe à la Culture

De l'époque baroque au romantisme en passant par l'opéra, ce trio, homogène et complémentaire, propose un voyage musical au gré de chants alternés d'intermèdes musicaux de flûte et de piano. Aussi, pour cette soirée, les « Arcs-en-Solistes » ont l'honneur d'accueillir deux interprètes invités de choix : Irène de Vittorio, chanteuse lyrique, et Yves Chiavassa, chanteur et musicien professionnel, qui, par leur expérience, élargiront style et répertoire.

**Les Arcs-en-Solistes**  
Samedi 8 février 2020 à  
20h00

Sylvia Rouzeau      Eric Pachet      Nathalie Félix

**SALLE POLYVALENTE**  
Sainte-Anastasie-sur-Issole

Et... Deux invités de choix

Irène de Vittorio      Yves Chiavassa

## LA VIE AU VILLAGE

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Nouveaux horaires du mercredi

A partir du 5 février 2020, l'Agence Postale Communale sera ouverte le mercredi matin de 8h30 à 12h au lieu de l'après-midi.

Horaires :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

le samedi de 9h à 12h

Tel : 04.94.72.27.40



LA POSTE

### TRAVAUX DU MOIS

- Ferronnerie Centre d'Art
- Taille des mûriers parking des Ferrages
- Installation des balançoires parc
- Installation jeux d'enfants école
- Propreté village



### ECOLE

Les enseignants de l'école élémentaire remercient très sincèrement l'association "La Provenço dou Tems Passa" pour le financement de petit matériel photo (trépied, cartes mémoire, papier photo, ...) et de trois appareils photo numériques que les enfants ont déjà utilisés.

Cette aide importante nous permettra de mener plus facilement à bien le projet d'école de cette année autour de la photographie.

Encore merci pour nos élèves.

Le Directeur, Gérard CONTI

## MISSION LOCALE OUEST HAUT VAR

« Travailler sur le transport et la formation des jeunes »

Une salle comble pour les vœux et la galette des rois à la Mission Locale Ouest Haut Var de Brignoles, service public d'insertion professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Le Président Jean-Pierre MORIN, qui porte également la casquette de Maire de Sainte-Anastasia et de Vice-Président de l'Agglomération de la Provence Verte (qui ne fera pas acte de candidature aux prochaines municipales) a conclu ses vœux en lançant un appel aux futurs et nouveaux élus : « il faut que ces nouveaux élus saisissent les côtés positifs des choses, sachant que beaucoup de jeunes accèdent et peuvent accéder à des emplois et sur la zone de Nicopolis en extension ».

Auparavant, le Président Jean-Pierre MORIN se félicitait de la présence au premier rang du Sous-Préfet de Brignoles André CARAVA, dont c'était la première apparition publique, depuis son récent limogeage et chaleureusement applaudi par toute l'assistance composée d'élus et de chefs d'entreprise.

« Dans nos missions, pour aider dans les meilleures conditions les jeunes de 16 à 25 ans à trouver un emploi ou une voie professionnelle, le travail en commun avec Pôle Emploi, les entreprises et la chambre de commerce porte ses fruits mais nous ne devons pas rester sur nos acquis.

C'est pourquoi l'Agglomération doit axer ses actions sur le transport et sur la formation pour les jeunes.

Je ne doute pas que cet appel soit entendu, par le Président de l'Agglomération à mes côtés ».

*Article Var Matin par Vincent TIVOLI*



## LA VIE ASSOCIATIVE

### LA PASTORALE A SAINTE-ANASTASIE

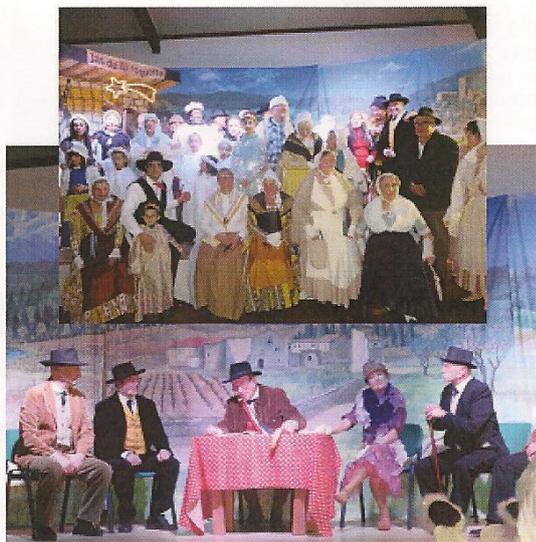
L'Association "LA SAINT JUST" de Sainte-Anastasia a pour vocation de faire connaître les traditions provençales et de les faire vivre. Dans ce but elle avait invité, en cette période de l'épiphanie qui clôt les festivités de Noël, la troupe de la PASTORALE DES ARCS SUR ARGENS encadrée de leur Président, Henri GREGOIRE. Pièce de théâtre en 3 tableaux, avec chants provençaux retraçant la naissance du Christ. La représentation de la Pastorale des Arcs a été écrite par l'Abbé VENTRE, alors curé des Arcs, en 1978.

La Salle Polyvalente recevait 35 intervenants avec une logistique impressionnante ; des décors magnifiques, plus deux personnes aux manettes pour assurer le son (chaque acteur était équipé de microphones) et les effets de lumière.

Cette représentation théâtrale célébrait la nativité chantée et jouée en grande partie en français pour une meilleure compréhension du public, mais donnait aussi, par transposition du village de Béthléhem, un instantané de la vie d'un village provençal, incluant histoires, blagues, querelles de famille.

Les enfants de Sainte-Anastasia surpris et éblouis par cette mise en scène étaient ravis de participer en tant que figurants dans ces différents tableaux de la nativité. Certains spectateurs découvrant avec ravissement ce qu'était une pastorale.

Nicole DACBERT, Présidente de l'Association "LA SAINT JUST" de SAINTE-ANASTASIE  
Rejoignez les membres de l'Association  
Tél. 06 89 14 32 25



PROCHAIN RENDEZ-VOUS NOTRE  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
VENDREDI 24 JANVIER 2020,  
à 18 H 30 A LA SALLE POLYVALENTE  
DE STE-ANASTASIE.

## LA VIE ASSOCIATIVE



### CLUB DES CIGALES

La fin de l'année 2019 a été marquée par le « Réveillon BREIZ BALETI » animé par trois groupes de musique Folk – Ambiance joyeuse et chaleureuse..... ! jusqu'au ..... lendemain matin



En ce début d'année 2020 l'atelier « JEUX de MOTS » auquel toutes les Cigales s'associent, vous présente leurs vœux

« 2020 »  
Toute en courbes douces  
Sans angles droits ni aigus  
Excellent présage  
Cette année sera parfaite  
Pour tous Joie, Calme et Bonheur !!

Dimanche 23 février 2020 à partir de 14h30 : Après-midi « CREPES » - salle polyvalente

Inscriptions avant le 12 février 2020 au 06.60.81.61.85 ou au 04.94.72.21.98 (répondeur)

La Présidente, Rose-Marie CHRIST



### ARTS'TASIE

En cette année qui commence la présidente et les membres de l'association vous présentent tous leurs meilleurs vœux de santé et bonheur.

A la suite de la reprise des ateliers, le Mercredi 8 Janvier 2020, les artistes se sont réunis autour d'un repas et d'une galette des rois dans une ambiance conviviale. Les nouveaux et anciens adhérents ont pu apprécier ce moment. Les ateliers enfants ont eu aussi leur part de festivité dans la joie et la bonne humeur.

L'atelier situé rue Raynouard a donc réouvert ses portes le 8.01.2020 pour :

- Les cours de peinture adultes le mercredi matin de 9h30 à 12h30 - Contact : Sylvie T. 06 79 28 55 66

- Les cours de peinture et mosaïques enfants le mercredi de 14 H à 15 h 30

Contact : Chantal 06.87.50.94.09 et Sandrine 06.79.38.83.49

L'assemblée générale se déroulera le vendredi 7 Février 2020 à 18h30 dans la salle de la gare (au pré la Font).

La Présidente, Chantal SOUCHET



### SI TASIE M'ETAIT CONTE

Ce vendredi, a eu lieu l'assemblée générale de l'association « si Tasie m'était conté ». Dans une ambiance studieuse mais bon enfant, les comptes rendus moral et financier ont été votés à l'unanimité. Le projet d'exposition de l'association pour les journées du patrimoine a été dévoilé. Il s'agit de l'église.

Nous comptons relater ces grandes transformations qui se sont succédées : l'agrandissement, les réfections du clocher, la mise en place de l'horloge...

A l'issue de cette cérémonie réglementaire, les participants ont partagé la galette des rois.

Réunions de travail : 04/02, 18/02, 03/03 et 17/03

Réunions Généalogie : 12/02 et 11/03

Le Président, Jean-Marie ROY



### LES ONIX DE STE-ANASTASIE



L'équipe des majorettes de Ste-Anastasia vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2020!

Après ces fêtes de fin d'année, les entraînements ont repris afin de préparer les prochaines festivités...

Félicitations à Odile Toussaint, Présidente des "Onix", qui s'est vue remettre la médaille d'honneur par Mr le Maire lors des vœux le 5 janvier dernier.

Une belle récompense méritée pour ces années de travail et de dévouement au sein de cette association. Egalement bravo à notre coach Audrey Rampin pour son profond investissement... ainsi qu'à l'ensemble du bureau.

Remerciements aux parents bénévoles et à toute l'équipe des filles.

Sans quoi, l'association "les Onix" ne subsisterait pas !

Le bureau



## Le calendrier des manifestations

**Vendredi 24 janvier :**  
AG St Just à 18h30 salle polyvalente  
**Samedi 1er février :**  
Spectacle à 20h salle polyvalente  
**Vendredi 7 février :**  
AG Arts'Tasie à 18h30 à la Gare  
**Samedi 8 février :**  
Concert à 20h salle polyvalente  
**Dimanche 9 février :**  
Loto APESA à 14h salle polyvalente  
**Dimanche 15 mars :**  
1er tour des élections municipales  
**Dimanche 22 mars :**  
2ème tour des élections municipales

## Le carnet de Sainte-Anastasiae

### Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Linio PES né le 15 décembre 2019.

Nous présentons toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

**Décès :** Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Michel BOISRAMÉ survenu le 11 janvier 2020. Toutes nos condoléances à sa famille.

**Remerciements :** Mme LHERMITTE, sa compagne, remercie toutes les personnes pour leurs marques de sympathie à Michel BOISRAMÉ.

## Dimanche 9 FEVRIER 2020 - 14h

Salle polyvalente de STE ANASTASIE



DE L'A.P.E.S.A.

TV écran plat

High tech

Outillage

Electroménager

Paniers garnis

Etc.



15 quines

5 cartons pleins

2 cartons vides



4€ le carton, 10€ les 3 - Buvette sur place

Réservations et renseignements au 06 63 53 18 03

## PIZZERIA DOS SANTOS

Pizzas cuites au feu de bois

Du soleil  
dans vos  
pizzas



OUVERT 7J/7\*  
19H00 - 22H30

06.66.78.17.24.

9BIS RUE NOTRE DAME (près de La Poste)  
à SAINTE ANASTASIE

Franck et Mireille sont heureux de vous présenter  
leur menu d'hiver « tout fait maison »

Ouvert les mercredis - jeudis - vendredis - dimanches midis  
et samedis soirs

15bis Rue de Provence 06.42.99.70.59.

### Nos Propositions :

- \* Camembert Rsti 13€
- \* Salade chèvre chaud 7/14€
- \* Magret Canard au porto 15€
- \* Entrecôte aux morilles 18€
- \* Lapin aux cépes/paleria 14€

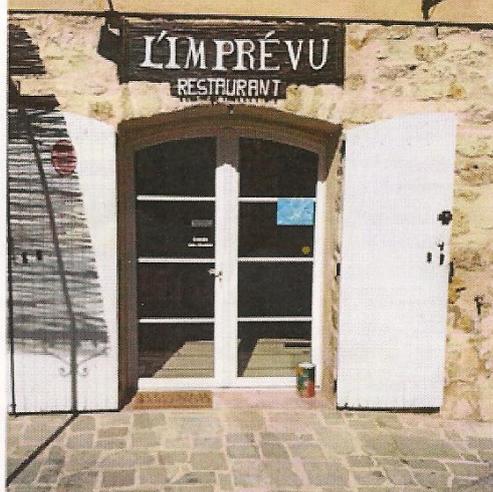
### - Desserts -

Crème Brulée 5€

Fondant choc 5€

GRATIN - Frites - HARICOTS VERTS

PAS de CB



## ORDURES MENAGERES - RAPPEL IMPORTANT

Les foyers équipés de conteneurs individuels doivent les conserver à l'intérieur de leur propriété.

Ces conteneurs devront être présentés uniquement la veille des jours de collecte à partir de 19h00 et rentrés pour des raisons d'hygiène et de sécurité au plus tard avant 19h00 le jour du ramassage. Il vous appartient de vous renseigner sur les jours de collectes. Tout dépôt d'ordures ou sortie de conteneurs individuels hors des horaires et du cadre fixé par l'arrêté municipal 37/2017 du 30 mars 2017 (disponible en mairie) sera réprimé conformément aux dispositions de l'article R 633-6 du Code Pénal (contravention pénale de 3ème Classe - 68€ -)



INSCRIT E

Pour voter  
en 2020...

Élections municipales

... vous avez jusqu'au 7 février 2020  
pour vous inscrire sur les listes électorales.

RENSEIGNEMENTS SERVICE ÉLECTIONS